



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement

Saint-Brieuc, le 30 décembre 2021

Affaire suivie par : Claire TREHET

Tél : 02 96 62 47 76

claire.trehet@cotes-darmor.gouv.fr

**Projet d'arrêté portant approbation du documents d'objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000 FR5300008
« Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay »
(zone spéciale de conservation)**

Note de présentation

1/ Contexte

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays membres de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire, dans leur aire de répartition naturelle.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- les zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » ;
- les zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de la transposition de Natura 2000 en droit français est de concilier les préoccupations socio-économiques et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux collectivités locales et aux usagers de s'investir dans leur gestion dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB). Un soutien financier et des exonérations fiscales sont prévus pour encourager la mise en œuvre d'actions

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site :
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

décrites dans le DOCOB, via les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). En parallèle, la politique française intègre une partie réglementaire dans le cadre de l'évaluation des incidences.

2/ Objectifs du projet

La zone spéciale de conservation (ZSC) FR5300008 « Rivière du Léguer et forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » a été désigné par arrêté ministériel du 4 mai 2007. Le premier document d'objectifs a été validé en comité de pilotage du 7 avril 2006 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2009.

Le site Natura 2000 constitue, dans sa majeure partie, une bande de part et d'autre de la rivière Léguer, et comprend également des secteurs sur les forêts de Beffou, de Coat an Noz et de Coat an Hay. Il présente des vallées boisées encaissées du cours moyen et de l'embouchure du Léguer avec présence localisée de chaos granitiques, de végétation de côteaux et de landes sur les affleurements et les plateaux granitiques. Les cours d'eau et les habitats du site présentent un intérêt majeur pour la faune ichthyologique (Saumon atlantique) et mammalogique (Loutre d'Europe et chiroptères).

En 2015, le site Natura 2000 a été étendu et est passé d'une surface de 1 841 ha à 3 204 ha. Cette extension de périmètre a permis :

- d'intégrer des habitats naturels d'intérêt communautaire qui ne figuraient pas dans le périmètre initial du site ;
- d'assurer la cohérence territoriale de l'ensemble et de faciliter l'appropriation du périmètre ;
- de mettre en place de manière cohérente, efficace et concertée les actions de gestion conservatoire.

Suite à cette extension, un travail d'actualisation du premier DOCOB a été engagé, avec une mise à jour des données et un bilan des actions réalisées sur le périmètre initial et la rédaction d'un nouveau diagnostic ainsi que la définition d'objectifs de gestion sur le périmètre étendu.

Créé par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2009, le comité de pilotage du site Natura 2000 réunit des services de l'État, des collectivités et groupements de collectivités territorialement concernés, des représentants des usagers et exploitants du site et des représentants d'organismes et associations de protection de la nature. Le comité de pilotage est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site. Il est également chargé de réaliser un suivi du DOCOB et sa mise à jour quand cela est nécessaire.

Les collectivités et groupements de collectivités, membres du comité de pilotage, ont réélu le 15 novembre 2018, Lannion Trégor Communauté comme structure porteuse de l'animation du DOCOB et Monsieur Germain SOL-DOURDIN comme président du comité de pilotage.

Le comité de pilotage s'est réuni trois fois depuis l'extension de périmètre et l'engagement de la révision du DOCOB. Les échanges en comité de pilotage ont permis de définir les objectifs de développement durable et de valider chaque étape de la rédaction du document. Lors de la réunion du 10 mars 2020, le comité de pilotage a validé le document d'objectifs actualisé.

Ce document d'objectif est donc le fruit de travaux menés en concertation avec les différents acteurs du territoire. Il présente :

- le diagnostic du site ;
- les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels ;
- les mesures de gestion ;
- les suivis attendus.

En application de l'article L.414-2 du code de l'environnement, le document d'objectifs ainsi élaboré est soumis à l'approbation de l'autorité administrative.

3. Modalités de consultation du public

En application de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, le projet d'arrêté portant approbation du document d'objectif du site Natura 2000 FR5300008 « Rivière du Léguer et forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » est consultable sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor, pendant 21 jours, soit du 30 décembre 2021 au 19 janvier 2022 inclus.

Le document d'objectif, objet du projet d'arrêté est également consultable en ligne sur ce site internet et à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor.

Les observations éventuelles du public peuvent être transmises via le formulaire électronique présent sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor (ddtm-consultation120-1@cotes-darmor.gouv.fr). Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer- service environnement -1, rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC cedex.